

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 17 OCTOBRE 2014

Les Membres du conseil municipal se sont réunis le vendredi 17 octobre 2014 à 20 heures à la mairie sous la présidence de Monsieur CHAINEAUD Maire.

Présents : Mesdames DELANDE, NABBEN, NIQUE, BOULLET, NICOLAS, BILLEREY.

Messieurs CHACON, MELLIER, DEJOUY, LHUISSIER.

Absents : Madame HOUSSAYE excusée donne pouvoir à Monsieur CHAINEAUD  
Monsieur DUCHAUDE excusé donne pouvoir à Monsieur CHACON  
Monsieur RICHARD donne pouvoir à Madame BOULLET  
Madame FERNANDEZ

Secrétaire de séance élu Monsieur CHACON

Secrétaire de mairie Monsieur de LAROSIERE

ACCEPTATION DES REMBOURSEMENTS DIVERS.

Pour répondre à une demande de la trésorerie, le conseil municipal à l'unanimité accepte tous les remboursements que la commune est en droit de percevoir, à savoir :

Les frais de remboursements des frais d'avocats

Les frais de remboursements des sinistres

Les remboursements de trop perçu par les différents fournisseurs de la mairie.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-20 ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle en date du 23 septembre 2014 proposant de modifier les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

TRANSFERTS DES COMPETENCES POUR L'INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Considérant que les modifications proposées permettront à la Communauté de Communes du Vexin-Thelle d'exercer ses compétences conformément aux intentions manifestées et aux objectifs affichés par les communes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle portant sur le point suivant : Instruction des autorisations d'urbanisme (le Maire restant l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme).

Notifie la présente délibération à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (CCVT).

Charge le maire de l'exécution de la présente délibération, qui sera notifiée au Préfet de l'arrondissement de Beauvais.

## DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION TOITURE DE L'EGLISE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer les travaux de rénovation de toiture de l'église et d'inscrire la dépense au budget 2015, vu l'urgence de la situation : des trous s'étant formés dans la couverture sur le côté nord de la nef.

Le conseil autorise Monsieur le Maire a sollicité une subvention auprès du Conseil Général selon le plan de financement suivant :

### Plan de financement

Coût de l'opération TTC 51 411

Remboursement de la TVA 8 569

Coût de l'opération HT 42 842

Subvention 43 % 18 423

Autofinancement 24 419

## ACQUISITION DE DEUX PARCELLES

Afin de pouvoir prolonger l'alignement de la voirie avec les parcelles adjacentes, les membres du Conseil Municipal décident par 9 voix pour et 2 abstentions de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n° 491 appartenant à Mr et Mme PREMAT et de la parcelle cadastrée section A n° 641 appartenant à la société INVESTISS France toutes deux situées rue de la Croix Blanche. Les Conseillers chargent Monsieur le Maire de demander au notaire de faire un seul acte pour l'acquisition des deux parcelles à l'euro symbolique.

## COMMISSION DES FETES

Le comité des fêtes organisera

La soirée beaujolais le 22 novembre à 19 h 30

L'arbre de Noël des enfants le 20 décembre à 15 heures

Remise des colis aux seniors dans la matinée du 20 décembre

Les vœux du Maire le 17 janvier à 19 h 30

Une soirée des années 1980 le 21 mars

## COMMISSION TRAVAUX

\*Bordurage rue de la Croix Blanche

Le Conseil Général a accordé la demande de subvention pour la 3<sup>e</sup> tranche,

Les travaux seront réalisés par l'entreprise OISE TP au printemps 2015.

**\*Curage du fossé rue du Bas Mesnil**

Madame CAYEUX Caroline Sénatrice Maire de BEAUVAIS a accordé une subvention sur ses fonds parlementaires pour les travaux de curage du fossé .Ces travaux ont été exécutés.

**\* Suite à l'inondation**

Un dossier de demande de subvention groupée avec les cinq communes sinistrées lors de l'inondation du samedi 20 septembre a été déposé auprès des services de la Préfecture pour la réfection de la chaussée de la route qui va du château de Théribus au Landes, le coût des travaux s'élève à 54600 euros auxquels s'ajoutent 9 000 euros pour le nettoyage.

**\*Trottoir rue Mary Cassatt**

Un projet d'implantation d'un trottoir avec pose de caniveaux du rond point de la rue Mary Cassatt et de la rue Ernest Pinault jusqu'à la rue de la Mairie est à l'étude. Le montant des travaux s'élève à 33 862 euros.

**COMMISSION COMMUNICATION**

Le nouveau site internet de la mairie est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.lemesniltheribus.fr>

Un système d'information par mail permettant d'informer instantanément les habitants est à l'étude.

**COMMISSION AIDE SOCIALE**

Un système d'échange de services est mis en place depuis le mardi 14 octobre. (faire la demande à la mairie)

Pour vous aider à régler vos problèmes administratifs une réunion est prévue le mardi 18 novembre à 18 heures à la mairie.

La bibliothèque pour les adultes est ouverte au public chaque 3ème vendredi du mois.

Le Maire lève la séance à 22 heures.

**INFORMATIONS**

15 novembre formation informatique à 17 heures salle du Conseil

12 décembre réunion du conseil municipal à 19 heures

13 janvier commission travaux et embellissement à 20 heures